

Zeitschrift:	Le mouvement féministe : organe officiel des publications de l'Alliance nationale des sociétés féminines suisses
Herausgeber:	Alliance nationale de sociétés féminines suisses
Band:	5 (1917)
Heft:	57
Artikel:	Lettre de France : (retardée) : le Congrès de l'Union française pour le suffrage des femmes
Autor:	Rebour, Pauline
DOI:	https://doi.org/10.5169/seals-252716

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 24.02.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

beau résultat de la propagande et du travail accomplis en faveur du principe de l'assurance par les Unions de Femmes du canton de Vaud.

* * *

Nous avons reçu les premiers numéros du journal *la Nation*, qui paraît à Genève, avec MM. Jean Debrit et Edmond Privat comme rédacteurs. Ces noms sont à eux seuls garants de l'esprit dans lequel sera rédigé le nouveau journal, au point de vue de la politique internationale comme à celui des questions nationales: l'impartialité, le respect des opinions de chacun, la libre discussion.

En ce qui concerne spécialement les principes et les idées féministes, nous savons que nous trouverons dans ce nouvel organe une sympathie à laquelle la presse de notre pays ne nous a pas toujours habituées!

* * *

Entre autres initiatives utiles, le *Comité italien d'organisation* a établi, dans trente régions différentes du pays, des *Secrétariats du peuple*, dont l'un mérite ici une mention toute spéciale. Fondé à Rome en juin 1915 par Mme Ermelinde Sereni, il est entièrement dirigé par des femmes, et se suffit à lui-même sans avoir recours aux subventions officielles. Outre la distribution, pour le compte du Comité d'organisation civile, de bons des cuisines populaires, bons de lait, enveloppes affranchies pour militaires, le Secrétariat a alimenté par ses propres moyens et par le travail assidu de ses collaboratrices un vestiaire pour soldats, enfants et vieillards; il a écrit 2050 lettres à des militaires pour le compte de parents illétrés, procuré du travail, à domicile ou chez des particuliers, à 764 femmes, et obtenu de la Commission 710 augmentations de subsides. Il a adressé au ministère de la Guerre 210 recours, tous couronnés de succès, pour obtenir l'allocation journalière dans certains cas non prévus par le décret spécial. Enfin, il est intervenu dans 300 cas pour requêtes en légitimation de mariage ou de naissances, rapatriements, gratuité de transport, réductions d'impôts, assistance sanitaire, etc. Le Secrétariat du peuple vise surtout à procurer aux familles privées de leur chef ou moralement abandonnées un réconfort et un soutien pratique, direct ou indirect. (*Attività femminile sociale*.)

L'Association patronale des architectes allemands a prié les ministres des différents Etats allemands de ne pas admettre de femmes dans les écoles d'architectes. (*Die Frau der Gegenwart*.)

D'une enquête faite par le Conseil national des Femmes françaises sur le travail des femmes, il ressort qu'au point de vue du rendement, patrons et ouvriers sont d'accord pour reconnaître qu'excepté pour les travaux de force et pour les travaux demandant des spécialistes (ciseleurs, mécaniciens), la femme produit autant que l'homme, davantage même, disent certains, parce qu'elle est plus consciencieuse, perd moins de temps, ne fume pas, etc. Les ouvriers cependant ne trouvent pas la qualité de son travail aussi satisfaisante, et cela parce qu'il lui manque leur long apprentissage. Sauf exceptions, les salaires de la femme, à travail égal, sont inférieurs au moins d'un tiers à ceux des hommes. (*L'Action féminine*.)

M. Jean Hennessy, député de la Charente, a rédigé un projet de loi assez curieux: on créerait des assemblées régionales chargées d'organiser la vie économique de chaque région, et dont les membres seraient des « compétences », c'est-à-dire des industriels, des agriculteurs ou des commerçants (patrons, ouvriers ou employés). L'auteur prévoit la participation des femmes: seront électrices les femmes payant patente ou qui sont à la tête d'une exploitation agricole. (*La Diane*.)

Un tiers des étudiants des universités allemandes sont des femmes. Depuis 1910, le nombre des étudiantes allemandes s'est accru de 24 %. (*Die Frau der Gegenwart*.)

Une femme, Miss Stevenson, vient d'être nommée chef de cabinet du ministère britannique de la Guerre. (*La Française*.)

Dans le but de faciliter l'emploi de la main-d'œuvre féminine en réunissant toute une famille dans le même atelier ou dans la même usine, un grand établissement métallurgique de l'ouest de la France a décidé d'accorder une prime spéciale au travail familial. Lorsque trois personnes au moins de la même famille travailleront à l'usine, le chef de cette famille recevra un supplément de salaire. (*L'Action féministe*.)

Dans sa dernière séance, le Comité suisse de l'Union internationale des Amies de la Jeune Fille a étudié cette question: L'Union des Amies de la Jeune Fille peut-elle et doit-elle signer des pétitions d'un caractère politique? Il n'a pas encore été pris de décision définitive à ce sujet. Sans être suffragistes, beaucoup d'Amies pensent cependant que, dans les questions d'église, d'assistance et de tutelle, la femme a son mot à dire.

L'idée d'entrer dans l'Alliance nationale des Sociétés féminines suisses a été de nouveau étudiée, mais repoussée.

(*Le Journal du Bien public*.)

Des requêtes ont été présentées aux quatre membres du Parlement de la Nouvelle-Zélande, actuellement à Londres, pour qu'ils insistent, dans leurs discours, sur la nécessité du suffrage féminin dans tout l'Empire britannique. (*Jus Suffragii*.)

Les députés d'Eure-et-Loir réclament des encouragements et des secours spéciaux pour les femmes de mobilisés touchant l'allocation, qui se sont astreintes aux travaux agricoles pendant la guerre.

(*La Diane*.)

Une jeune fille de la Martinière, âgée de 19 ans, a obtenu un diplôme de la Société des Agriculteurs de France. Elle remplace le maître charretier avec ses jeunes sœurs, fait les labours, hersages, etc.

(*La Diane*.)

Les neutres, comme les belligérants, souffrent de l'augmentation effrayante de l'immoralité. Nous le voyons en Suisse, où le fléau de la prostitution prend de jour en jour des proportions plus effrayantes. Ainsi, à Zurich, où les prostituées affluent de toutes parts, et où elles sont au nombre d'environ 3000; à Genève, où se trouvent à l'heure actuelle quinze maisons de tolérance officiellement établies, ce qui n'entraîne du reste en aucune façon le libre développement de la prostitution affranchie du contrôle de l'Etat, tout au contraire. A Biel, on compte cinq maisons qui avaient été fermées par ordre de autorités militaires en 1914, mais qui ont été rouvertes. Berne a six maisons. A Lucerne, une nouvelle loi pénale de police est entrée en vigueur en 1916. Elle stipule que, seules, les femmes qui font métier de prostitution seront punies. Donc, rien pour les hommes, et toutes les rigueurs pour la femme qui se fait de la débauche un gagne-pain.

(*Bulletin Abolitionniste*.)

Lorsque le service civil obligatoire fut institué, dernièrement, en Allemagne, il fut d'abord question de l'imposer aussi aux femmes. On y renonça, puisque, d'elles-mêmes, elles avaient déjà assumé une si grande part de travail depuis la guerre. Mais on compte sur une activité toujours plus intense, de leur part, afin que plus grand nombre d'hommes puissent rejoindre l'armée.

Les femmes allemandes auraient été heureuses et fières qu'un service obligatoire leur fût imposé. Mais elles vont s'efforcer de mériter la confiance mise en elles en contribuant de toutes leurs forces à la défense de leur pays, et en recrutant autant de femmes que possible pour accomplir toutes les besognes à leur portée.

(*Die Frau der Gegenwart et Zeitschrift für Frauenstimmenrecht*.)

LETTRE DE FRANCE

(retardée)

Le Congrès de l'Union française pour le suffrage des femmes.

Le Congrès de l'U. F. S. F. s'est tenu, à Paris, le 5 avril dernier. Quand on songe aux difficultés actuelles des voyages, aux tâches multiples dont la guerre nous a chargées, aux denials, aux angoisses, il faut se féliciter d'avoir pu réunir des féministes de toute la France. Mme Brunschvicg remercie celles qui sont venues de si loin: La Bretagne, l'Auvergne, Rouen, Lyon, Marseille ont envoyé des déléguées. Le groupe de Belfort, un des plus vivants depuis trois ans, malgré la guerre, malgré les bombes, est représenté par sa secrétaire générale. La salle du Musée social est pleine.

Notre présidente, Mme de Witt-Schlumberger, rend compte au Congrès des relations de l'U. F. S. F. avec l'Alliance internatio-

nale et des progrès réalisés par l'idée suffragiste dans le monde. Des messages de sympathie sont envoyés aux Américaines — c'est l'heure même où les Etats-Unis entrent en guerre à nos côtés, — aux femmes russes qui firent tout pour libérer leur pays et que la révolution va si justement affranchir.

Le rapport moral de la secrétaire générale, M^{me} Brunschvicg, est approuvé. L'Union a cherché à faire aboutir les vœux de 1916. Quelques-uns sont réalisés; notamment ceux qui concernaient la tutelle et la législation des enfants naturels; d'autres, moins heureux, attendent encore... Cependant, la part des femmes dans les Commissions administratives, dans les fonctions officielles grandit: M^{me} Jeanne Tardy fait partie du cabinet du sous-secrétaire d'Etat aux finances, et M^{me} Berthe Milliard est chef-adjoint au cabinet du Ministre du Travail.

Nous sommes heureuses des résultats obtenus. Mais il reste encore tant à faire!

* * *

M^{me} Suzanne Grinberg nous en donne tout de suite une idée en nous énumérant les lois d'intérêt féminin qui attendent au Parlement. La proposition de M. Lachaud qui organise la protection de la maternité retient assez longtemps l'attention de l'Assemblée et le vœu suivant est adopté:

Le Congrès de l'Union française pour le Suffrage, considérant que le relèvement de la natalité est une question de vie ou de mort; que l'Etat a le devoir d'envisager la maternité comme un service social, invite le Parlement à étudier et à discuter d'urgence toutes lois tendant à relever la natalité et à protéger l'enfance.

L'état de la question du suffrage féminin est exposé dans le rapport de M^{me} Pauliné Rebour, secrétaire générale adjointe. L'avant-dernier numéro du *Mouvement Féministe* en a fait connaître l'essentiel à ses lecteurs.

M. Louis Marin, député de Nancy et qui a toujours été un de nos plus ardents défenseurs au Parlement, reprend la discussion. Il craint que nous n'ayons trop de confiance en des promesses; celles-ci n'ont de valeur qu'autant qu'elles se transforment vite en actes. M. Louis Marin blâme violemment les hésitations et les timidités de la Commission du suffrage universel et nous encourage à continuer notre action. Le vœu proposé est modifié et adopté dans la forme suivante:

Considérant qu'il est juste de donner à la femme sa part de responsabilité dans la vie politique du pays;

Considérant que les Françaises ont accompli pendant la guerre une œuvre de nature à convaincre les plus sceptiques de leur aptitude à exercer les droits qu'on y réclame pour elles;

Considérant, d'autre part, que le travail de réorganisation au lendemain de la guerre ne peut se faire que si les femmes y prennent part;

Remercier la Commission du Suffrage Universel de l'accueil fait à la délégation des Sociétés suffragistes;

Prend acte du vote émis par elle le 14 février 1917;

Regrette le recul que ce vote marque sur le projet primitif;

Maintient le principe de l'égalité politique des hommes et des femmes;

Insiste sur l'urgence qu'il y aurait à ce que le rapport fût déposé à la Chambre, et déposé dans le plus bref délai, afin que les femmes puissent se préparer à prendre part aux prochaines élections des Conseils municipaux d'arrondissement et généraux.

* * *

L'entrée d'un grand nombre de femmes dans les usines a rendu plus urgente encore la protection de la maternité et de l'enfance dans le monde du travail. Comment la société doit-elle assurer cette protection? Tel était l'objet du rapport de M^{me} Marguerite Martin.

Certains milieux scientifiques ont récemment demandé que toute femme enceinte ou nourrice soit exclue des usines. Le Congrès s'élève avant tout débat, contre cet ostracisme qui lui semble une atteinte à la liberté individuelle et qui, loin d'être un moyen de remédier à la dépopulation, rendrait le péril plus grave encore.

Les résolutions adoptées à l'unanimité diront mieux que tout résumé quelle importance les féministes attachent à ce que le travail ne prive pas les femmes des joies de la maternité.

1^o En ce qui concerne le travail des femmes:

Que soit adopté le système des trois équipes de huit heures et celui du demi-temps, qui permettront à l'ouvrière de consacrer une demi-journée à son intérieur si elle le désire;

Que l'inspection du travail soit appliquée dans les usines de garer comme dans toutes les autres usines;

Que, pour permettre à l'ouvrière de devenir mère sans abandonner définitivement ses occupations, il lui soit accordé un congé de trois mois, renouvelable sur certificat médical, avec demi-traitement payé par l'industriel. Qu'en outre, l'Etat donne le secours actuellement accordé, mais pendant six semaines avant et six semaines après l'accouchement (et ceci par acompte régulier); que la mère, chef de famille, touche en plus une indemnité de 0 fr. 50 par enfant pendant la même période;

Que des salles et chambres de repos, des infirmeries, des cantines ou restaurants coopératifs soient organisés dans tous les établissements industriels et commerciaux;

Que pour l'organisation de ces services spéciaux, des superintendantes analogues aux *ladies superintendantes* anglaises soient adjointes aux directeurs.¹

En outre, l'Union rappelle ses vœux antérieurs relatifs à l'égalité des salaires, et tout en se félicitant des mesures déjà prises dans la Seine, elle souhaite leur extension aux usines de province et en dehors des usines de guerre, à tous établissements où les femmes font le même travail que les hommes.

2^o En ce qui concerne la protection de l'enfance:

L'Union Française pour le Suffrage des Femmes émet les vœux suivants:

Que soit votée la loi obligeant les industriels et commerçants à créer près de leurs établissements industriels ou commerciaux des chambres d'allaitement, des crèches et des garderies, et à organiser des consultations gratuites pour les femmes enceintes, les nourrices et les nourrissons;

Que soit décidée la création de crèches municipales dont les charges incomberaient aux communes au même titre que les charges scolaires;

Que soit prévu le recrutement d'un personnel d'infirmières pour les crèches, les garderies et les écoles maternelles, et que soient fondées pour l'instruction de ce personnel des écoles spéciales à la charge de l'Etat comme les écoles normales d'institutrices;

Que l'ouverture des garderies soit soumise à certaines formalités, de manière à offrir des garanties de compétence, de moralité et d'hygiène; que ces établissements soient placés sous la surveillance de l'Etat;

Que soient prises d'urgence les mesures destinées à la prolongation des heures de garde avec un personnel spécial;

Que soient organisées des garderies pendant les vacances;

Que soit réorganisé complètement le service d'inspection médicale dans les écoles, ainsi que, d'une manière générale, tous les services d'hygiène.

* * *

Une commission extraparlementaire étudie depuis plusieurs semaines la réforme de l'Enseignement secondaire féminin. Celui-ci, en effet, ne prépare pas au baccalauréat. Ses diplômes

¹ Il est intéressant de noter, à propos de ce vœu, qu'un mouvement d'opinion très fort se manifeste parmi les ouvrières anglaises contre les *ladies superintendantes* et tout le travail de patronage social (*welfare work*) qui, affirmant les ouvrières, nuisent aux revendications syndicales et empêchent l'ouvrière de travailler *elle-même*, donc avec plus de liberté et de dignité, à l'amélioration de sa situation. Voir, à ce sujet, le numéro de juin de *Jus Suffragii*. (Réd.)

n'ouvrent aux jeunes filles qui s'en contentent aucune autre carrière que celle de l'enseignement. M^{me} Pichon-Landry analyse l'avant-projet de la Commission et les rapports des groupes de l'Union. Une discussion fort animée s'élève à propos des réformes proposées. Chacun désire évidemment que les jeunes filles puissent, comme les jeunes gens, se préparer au baccalauréat sans hâte, sans travail supplémentaire, en suivant un programme d'étude normalement composé. Mais l'enseignement secondaire masculin est loin de sembler parfait. M. Louis Marin en montre les défauts; il lui reproche d'être trop morcelé; il regrette l'importance attribuée au latin, tandis que M^{me} Clément, professeur agrégé de lycée, réclame l'identification absolue des programmes. Il y a, dans la salle, des professeurs femmes, parmi elles, il en est que la guerre a appelées dans les lycées ou collèges de garçons. Toutes suivent passionnément le débat.

Le Congrès demande enfin :

Qu'en attendant les réformes nécessaires qui s'imposeront certainement à l'enseignement secondaire masculin, la préparation aux baccalauréats soit établie officiellement dans les établissements de l'Etat aux mêmes conditions pour les deux sexes.

* * *

Miss Christabel Pankhurst assistait à notre Congrès. Elle accepta de prendre la parole. Les Anglaises ont la promesse du gouvernement d'être bientôt électrices pour les élections politiques. Elles sont plus près que nous du but. Miss Christabel Pankhurst nous montra comment la victoire remportée par la cause féministe dans un pays aidait les femmes des autres pays. Les Anglaises considèrent le bulletin de vote comme la source de devoirs nouveaux et de grosses responsabilités. C'est pourquoi elles veulent l'obtenir.

Les Françaises ont, elles aussi, la conviction qu'il est de l'intérêt du pays de leur donner le droit du suffrage. Elles ont chaleureusement applaudi les sages paroles de Miss Christabel Pankhurst.

Les quelques minutes de suspension de séance qui nous furent accordées vers 4 heures furent les bienvenues des journalistes présents. Ils interviewèrent après avoir photographié, ils prirent copie des vœux... Nous songions au temps où nous avions tant de peine à atteindre une presse indifférente... Il y a quelque chose de changé! Le Congrès de Paris montre le chemin parcouru, les progrès réalisés dans l'opinion. C'est un encouragement à poursuivre la tâche.

Pauline REBOUR,
secrétaire générale adjointe de l'U. F. S. F.

NOTRE BIBLIOTHÈQUE

ANDRÉ DE MADAY, professeur à l'Université de Neuchâtel: *Les femmes et les tribunaux de prud'hommes*. 1 brochure: 75 cent. Neuchâtel, Attinger, éditeur.

La question des prud'hommes, après un temps d'accalmie, s'est de nouveau posée cette année dans plusieurs cantons suisses, et a été de ce fait réinscrite à l'ordre du jour des préoccupations féministes. A Bâle et à Neuchâtel, les femmes ont obtenu plein succès à cet égard; à Zurich, où les femmes sont éligibles, mais non pas électeurs (disposition pour le moins bizarre!), des élections ont eu dernièrement lieu, qui ont fait entrer neuf femmes dans ces tribunaux professionnels. Enfin, comme le savent les lecteurs de ce journal, la loi neuchâteloise va être prochainement appliquée, et les féministes de ce canton travaillent avec ardeur pour que des femmes soient portées comme candidates sur les listes, tant patronales qu'ouvrières, et d'autre part pour que toutes les femmes remplissent leurs devoirs civiques en participant au scrutin.

Le moment était donc propice à la publication d'une étude d'ensemble du sujet, et nous pouvons féliciter et remercier M. de Maday d'avoir groupé dans sa brochure, de façon claire et avec une abondante bibliographie à l'appui, les renseignements souvent épars, différents suivant les législations cantonales, dont quiconque se préoccupe peu ou prou de féminisme a constamment besoin. L'étude débute par des indications sur l'organisation et le fonctionnement de ces tribunaux, notions qui manquent souvent de netteté dans bien des esprits, puis passe en revue les pays qui ont admis les femmes, soit à siéger dans ces tribunaux, soit à y nommer leurs représentants, soit encore à y posséder l'électorat et l'éligibilité. Ces pays sont au nombre de sept actuellement, parmi lesquels il faut citer l'Autriche, la Belgique, l'Espagne la France et l'Italie; notons, en passant, que les tribunaux de prud'hommes sont totalement inconnus, aussi bien pour les hommes que pour les femmes, dans les pays anglo-saxons. La partie essentielle de la brochure est réservée à la question des prud'hommes en Suisse, et les avatars et les péripéties de notre fameuse loi genevoise y sont exposés tout au long, rappelant les souvenirs d'une campagne féministe, belle malgré son insuccès, pour l'éducation politique qu'elle nous donna! A Zurich, la loi accordant aux femmes l'éligibilité sans l'électorat date de 1911, et a été appliquée, comme nous venons de le voir; à Neuchâtel et à Bâle, enfin, ces premières lois féministes sont plus récentes encore.

Très solidement documentée, cette brochure, due à la plume d'un de nos fervents féministes suisses, a sa place marquée dans les collections et les bibliothèques des associations féministes et professionnelles, et elle sera le *vade-mecum* indispensable de toutes celles qui mèneront tôt ou tard campagne pour cette réforme de vraie démocratie.

E. Gd.



Association nationale suisse
pour le Suffrage féminin

Nouvelles des Groupes.

GENÈVE. -- Charmante Assemblée générale tenue à Coppet, le dimanche 17 juin, favorisée par un beau temps d'été, juste rafraîchi par un court orage. Grâce à M^{me} Kather, notre trésorière, tout avait été combiné à la perfection, la salle fleurie de roses; le thé abondant... et avec du sucre à discréption!! Après le rapport présidentiel, qui a rendu compte de l'activité du Comité, tant dans le domaine de la propagande que dans celui des revendications plus directes, on a entendu le rapport financier, et on a dû constater, non sans mélancolie, qu'il est impossible à une société d'être très active, sans grever lourdement son budget! M^{me} Guibert a présenté un court rapport sur l'assemblée suisse des 12 et 13 mai, à Lausanne, qui a introduit une longue discussion au sujet d'un article des statuts centraux; puis on a revisé l'article des statuts genevois fixant la cotisation des membres de façon à faire supporter à ceux-ci, et non à la caisse de l'Association. L'augmentation de la cotisation des Sections à la caisse centrale. Mais la *great attraction* était la question du suffrage municipal et le projet de loi de M. Guillerm, sur lequel la présidente a donné les renseignements que connaissent déjà les lecteurs du *Mouvement*, et pour lequel elle a engagé tous les membres à faire campagne. Une collecte immédiatement organisée a rapporté 50 fr., ce qui permet de créer un fonds spécial; la cueillette des signatures pour la pétition marche de façon encourageante. Rappelons à ce propos que, pour avoir des listes de pétition pendant l'été, on peut s'adresser, par écrit, soit à la présidente, M^{me} Gourd, à Pregny, soit à M^{me} Bernard-Gentet, à Céliney. Le Comité a été réélu, trois membres nouveaux, M^{mes} Schreiber-Favre, avocate, et Preis, et M. Edmond Privat, remplaçant trois membres démissionnaires. — Le Comité, réuni le 25, a constitué son bureau de la façon suivante: M^{me} Gourd, présidente; M. de Morsier, vice-président; M^{me} Guibert et M^{me} Schreiber-Favre, secrétaires; M^{me} Kather, trésorière. — Enfin, pour clore dignement son activité avant les vacances d'été, notre Association a encore organisé le 26 juin, à l'Aula de l'Ecole de Commerce, une grande séance de propagande spécialement destinée aux demoiselles de magasin, où M. Edmond Privat a répété avec grand succès sa conférence sur *la Femme et la Vie moderne*.

E. Gd.